



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

BUDGET PREVISIONNEL 2021 – 2022

ERRATUM

Le 12 mai 2021

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons transmis hier le budget prévisionnel 2021 – 2022 accompagné d'un courrier explicatif.

" Vous constaterez que nous devons faire une reprise sur nos fonds propres de plus de 228 000 €. C'est le prix à payer pour la relance qui doit se faire très vite. Cependant, nous restons au-delà des 300 000 € minimum "

Je n'ai pas vu une erreur de cellule dans les recettes à savoir que j'ai compté 2 fois la subvention de développement de 70 000 €.

De ce fait, la reprise sur fonds propres est de 298 389 € et non de 228 389 €.

Je vous présente mes excuses pour cette erreur.

Bien cordialement,

Viviane Rouchon

Trésorière générale